



## De retour de congé maternité

Par **luciola**, le **09/09/2010** à **14:21**

Bonjour,

En CDI depuis 3 ans et de retour après mon congé maternité mon employeur m'envoie un ordre de mission a + de 100 Km de mon domicile (sachant que j'emploie une assistante maternelle et que je suis seule avec 2 enfants et que non véhiculée je dois me déplacer en transport en commun) je ne peux du jour au lendemain m'organiser.

Nous sommes sous convention collective SYNTEC et la personne qui m'a remplacée est toujours en poste et sous contrat chez le client, mon employeur est tenu de me reprendre aux mêmes charges et conditions.

Puis je refuser d'aller travailler au siege social a + de 100Km de mon domicile du jour au lendemain?

Au cas ou je sois obligée d'accepter il me propose un forfait grand déplacement inférieur a mon billet de train aller/retour sans compter qu'il faudra que je mange que je me loge et que je fasse garder mes enfants de nuits...

Merci de m'aider je ne sais pas quoi faire....